

Nouveau mandat pour la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT) agricole des Pyrénées-Orientales

Fin 2021, la CPHSCT agricole des Pyrénées-Orientales relance ses actions de prévention à destination des très petites entreprises agricoles (moins de 11 salariés) du département

Afin d'établir un dialogue social constructif sur les questions de santé et sécurité au travail, et de répondre aux demandes des entreprises agricoles dépourvues de représentants élus du personnel, les CPHSCT agricoles ont été créés à partir des années 2000 dans le cadre de l'article 42 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Composées de représentants d'employeurs et de salariés agricoles en nombre égal, les commissions ont pour rôle d'informer et former les employeurs et travailleurs agricoles sur la santé, la sécurité et l'hygiène en milieu professionnel et sur les conditions de travail. Concrètement, les actions mises en œuvre, parfois grâce à des partenariats, sont réalisées sous forme de formations, de documents de prévention ou de tables rondes sur des sujets d'actualité.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, les travaux de la commission ont été stoppés à la fin du dernier mandat, courant 2019, car il n'y avait pas assez de représentants volontaires pour siéger au sein de la CPHSCT. Quelques mois plus tard, après un travail de relance de la direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités des Pyrénées-Orientales (DDETS, ex DIRECCTE) chargée d'encadrer et d'accompagner la commission aux côtés de la MSA Grand Sud, un nouveau mandat pouvait être relancé. La pandémie de COVID-19 et les consignes de sécurité sanitaire passant par-là, les réunions de préparation des actions n'ont pas pu reprendre dans l'immédiat.

C'est dans ce contexte que les nouveaux membres ont souhaité reprendre le plus rapidement possible les travaux de la CPHSCT, profitant de l'accalmie de la situation sanitaire. Une première réunion de mise en place de ce nouveau mandat a eu lieu début octobre 2021, avec une volonté d'occuper le terrain au plus tôt.

Les prochaines actions seront préparées en cette fin d'année 2021, pour être déployées progressivement à partir du début 2022 : création d'un « kit de communication » aux couleurs de la CPHSCT, prévention des troubles musculo-squelettiques en partenariat avec une mutuelle santé et organisation d'une journée de sensibilisation à la prévention des risques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



Reprise des travaux de la CPHSCT des Pyrénées-Orientales.
 Crédit photo : CPHSCT des Pyrénées-Orientales.

Pour rappel, la CPHSCT des Pyrénées-Orientales est à l'écoute des employeurs et salariés agricoles. Les actions de prévention sont décidées lors des réunions de la commission, en fonction des remontées de terrain et des constats et échanges réalisés entre les membres de la CPHSCT, de la MSA Grand Sud et de la DDETS des Pyrénées-Orientales.

Toute demande d'information, de conseil ou de sensibilisation peut être réalisée par mail à l'adresse : cphsct.66@gmail.com.

Retrouvez plus d'information sur la composition et les actions de la CPHSCT sur sa page Internet : <https://grandsud.msa.fr/lfp/web/msagrandsud/sst/cphsct66> ■